



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aide financière liée à la sécheresse 2018 - habitat

Demande de subvention

(Décret n° 2020-1423 du 19 novembre 2020 modifié par le décret 2021-640 du 21 mai 2021 et arrêté du 19 novembre 2020 relatifs au dispositif exceptionnel de soutien aux victimes de l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols survenu en 2018)

Dossier à transmettre à la Direction Départementale des Territoires –'Argile 2018' - 31 mail Pierre Charlot – 41000 BLOIS cedex ou ddt-argile2018@loir-et-cher.gouv.fr (les pièces à joindre à ce formulaire complété et signé sont indiquées au verso)

Je soussigné(e) : Mme M. NOM..... Prénoms.....

NOM d'usage :

Date de naissance : Lieu de naissance (commune, département, pays) :

Tel : Tel secondaire :

Adresse électronique :(moyen de communication privilégié pour les échanges ultérieurs).

Adresse postale :

Déclare vouloir bénéficier des aides prévues au décret n°2020-1423 du 19 novembre 2020 modifié par le décret 2021-640 du 21/05/2021.

Je certifie que le bâtiment¹ satisfait aux conditions :

Le bâtiment concerné est achevé depuis plus de 10 ans à la date du 31 décembre 2017

ET

Les travaux n'ont pas été réalisés à ce jour

ET

Ce bâtiment constitue ma résidence principale (je l'occupe au moins six mois par an sauf obligation professionnelle, maladie m'affectant ou cas de force majeure). En cas de dérogation décrire :

ET

Le bâtiment a subi des dommages structuraux sur le gros œuvre dus aux déformations du sol avoisinant le bâtiment en raison du phénomène de retrait gonflement des argiles survenu en 2018

ET

Je n'ai pas bénéficié de concours publics au titre du phénomène de retrait gonflement des argiles survenu en 2018

Je certifie exactes et sincères toutes les informations déclarées ci-dessus.
(en cas d'informations erronées, tout avis sur la conformité de cette déclaration serait déclaré invalide)

Fait à, le.....

Signature

¹ Bâtiment d'habitation regroupant un seul logement

Pièces à joindre obligatoirement :

- une fiche de description du sinistre (localisation et description des dommages) et un dossier photo concernant les dommages,
- une copie du dernier avis d'imposition,
- une copie de l'avis de taxe foncière sur les propriétés bâties ou tout autre document justifiant de la propriété du bien à la date prévue de début des travaux ou prestations,
- une copie de l'avis de taxe d'habitation ou tout autre justificatif de domicile justifiant de l'occupation du bien à la date prévue de début des travaux ou prestations,
- une déclaration sur l'honneur de l'occupant certifiant que le bâtiment constitue sa résidence principale à la date prévue de début des travaux ou prestations,
- le numéro de permis de construire, attestation du maire certifiant que le bâtiment concerné a été construit en conformité avec les règles d'urbanisme et achevé depuis plus de dix ans à la date du 31 décembre 2017 ou tout autre élément probant attestant de ce que le bâtiment concerné a été achevé depuis plus de dix ans à la date du 31 décembre 2017,
- une attestation d'assurance habitation au titre de l'année 2018,
- un diagnostic venant confirmer le lien entre l'épisode de sécheresse-hydratation de 2018 et la nature des désordres. Ce diagnostic évalue les dommages structurels subis par le bâtiment et établit la liste des travaux de réparation nécessaires (s'assurer, préalablement à la réalisation du diagnostic, de l'éligibilité administrative de la demande),
- 1 ou 2 devis d'évaluation des prestations et travaux nécessaires de reprise en sous-œuvre partielle ou totale et de réparation des dommages subis par le gros œuvre du bâtiment,
- un relevé d'identité bancaire,
- le cas échéant, une attestation d'hébergement d'un proche ou facture liée au relogement.